

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL 3M LA POLITIQUE AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE

UNE AMBITION D'ALIMENTATION DURABLE, SOLIDAIRE
ET VERTUEUSE POUR LA MÉTROPOLE
MONTPELLIÉRINE



Sommaire

1. La politique Agroécologique et Alimentaire
2. La mobilisation du foncier agricole, un enjeu prioritaire
3. Focus sur la démarche de projet d'AFA (en cours)



La construction de la P2A, une politique publique innovante et partenariale

Délibération cadre

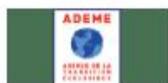
2015



2022

730k€

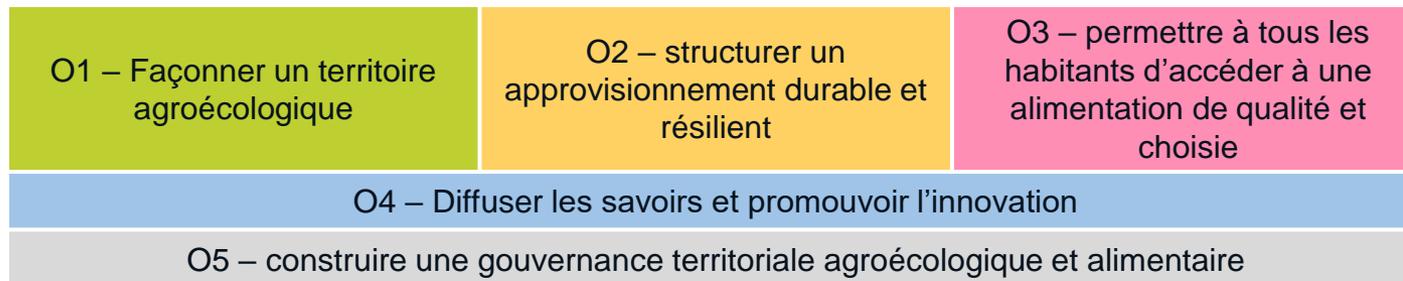
Délibération de révision



5 finalités

- Proposer une **alimentation saine et locale**
- Soutenir l'**emploi et les revenus agricoles**
- Préserver les **ressources naturelles** (biodiversité, quantité et qualité des eaux, des sols et de l'air) et le **patrimoine paysager**
- **Limiter les émissions** de gaz à effet de serre, **s'adapter aux évolutions climatiques**
- Contribuer à la **cohésion sociale**

5 orientations



Des « principes guidant l'action »

- **L'inclusion** : mosaïque de pratiques, modèles et acteurs, autant de chemins de transition spécifiques.
- **L'agilité** : une construction « en expérimentant » autour d'un nouveau champ de politiques publiques, l'enjeu est aujourd'hui de changer d'échelle .
- **L'exemplarité** : la Métropole s'engage à mettre en œuvre les orientations sur son propre patrimoine, et à contribuer à la création de référentiels inspirants.

2. La mobilisation du foncier, un enjeu prioritaire

Orientation 1 – Façonner un territoire agroécologique

Orientation 2 – structurer un approvisionnement durable et résilient

Orientation 3 – permettre à tous les habitants d'accéder à une alimentation de qualité et choisie

Orientation 4 – Diffuser les savoirs et promouvoir l'innovation

Orientation 5 – construire une gouvernance territoriale agroécologique et alimentaire

Objectifs proposés

Construire une stratégie de mobilisation du foncier agricole pour installer des agriculteurs

Préserver le foncier agricole

Stratégie publique partenariale de maîtrise foncière agricole

Mobiliser et aménager le foncier agricole métropolitain

Reconquérir les friches agricoles

Accompagner la transition agroécologique de l'agriculture

Accompagner le développement de l'agroécologie

Aider les agriculteurs à faire face aux changements climatiques et à préserver les ressources

Créer des référentiels agroéconomiquement viables

le Plan de Relance : une opportunité pour accélérer la mise en œuvre (2022/2023)

28 actions portées par 3M communes et/ ou les partenaires,

Dont :

- ✓ Accompagnement à l'émergence de projets agricoles communaux : création d'une méthodologie reproductible et expérimentation (INPACT, CA34, Villeneuve-les-Maguelone, Castries)
- ✓ Elaboration d'un programme d'aménagement agroécologique: le clos du parc à Lavérune (commune de Lavérune, INPACT, CA34, CEN)
- ✓ Préfiguration de la mise en œuvre du plan de gestion du domaine de Viviers – mobilisation et aménagement foncier 3M
- ✓ Projet de création de deux AFA (3M / 7 communes – hors financement PdR)

Accompagnement à l'émergence de projets agricoles communaux: création d'une méthodologie reproductible et expérimentation

- ❑ Demandes communales d'accompagnement dans les projets agricoles et alimentaires,
- ❑ Accompagnement de deux communes pilotes :
Villeneuve-lès-Maguelone et Castries
 - ✓ Etat des lieux agricole, alimentaire et foncier
 - ✓ Lancement d'une dynamique d'installation agricole bio et paysanne :



Elaboration du programme d'aménagement agroécologique

Le Clos du Parc à Lavérune

- ❑ Le Clos du Parc : 25 hectares de terres agricoles à revitaliser en plein cœur de Lavérune
- Une convention de coopération Commune – CEN Occitanie – métropole (projet Terraes)
- Des ateliers de conception agroécologique avec Chambre d'agriculture 34, Civam Bio 34 et Terres Vivantes

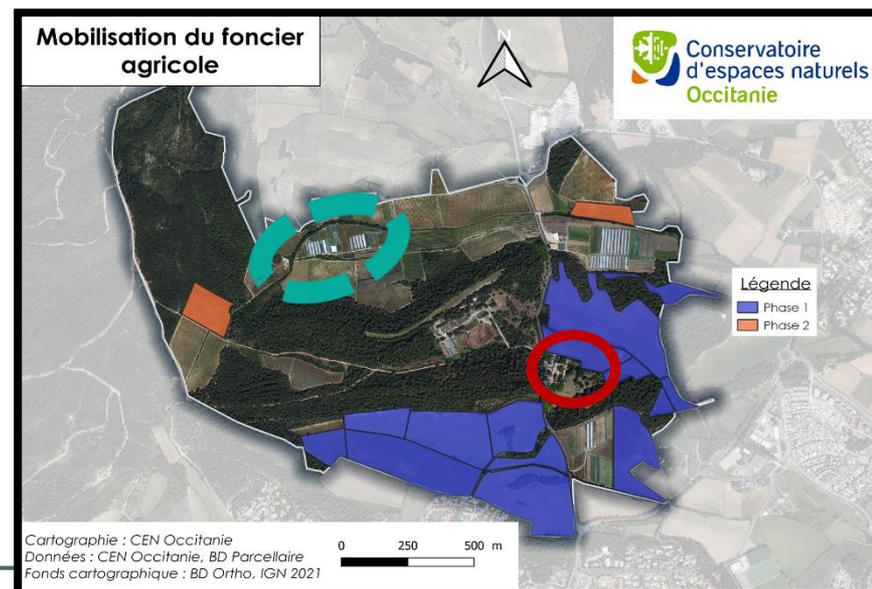


Plan de gestion agroécologique et mobilisation du foncier 3M

- ☐ Remise en culture d'un ilot en friche propriété 3M : publication d'un appel à candidature



- ☐ Domaine de Viviers : élaboration du plan de gestion agroécologique



3. Le projet de création de deux Associations Foncières Agricoles

Les fondements du projets :

Le SCoT révisé et le PLUi (en cours) : les espaces agronaturels (2/3 du territoire), au cœur du projet de territoire

- Mobiliser les friches agricoles pour « réactiver » le foncier
- Créer une couronne agricole diversifiée et nourricière sur la Métropole
- Restaurer la biodiversité
- Limiter les risques (inondation, incendie) et préserver les ressources
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone du territoire

>>> Une démarche de projet 3M / Communes pour mutualiser le foncier

Deux secteurs redéfinis en 2021, avec 7 communes volontaires

« AFA Nord Ouest »

- Grabels,
- Juvignac
- St Georges d'Orques

AFA Haute Vallée du Lez »

- Clapiers,
- Jacou,
- Montferrier sur Lez
- Prades le Lez

Qu'est ce qu'une AFA ?

□ L'AFA : un outil de gestion mutualisée du foncier entre plusieurs propriétaires (publics et privés)

➤ Définit et met en œuvre des **actions de mise en valeur agricole pastorale ou forestière**

➤ Contribue au **développement rural, à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques**

*Les associations foncières agricoles sont des **associations syndicales, libres ou autorisées.***

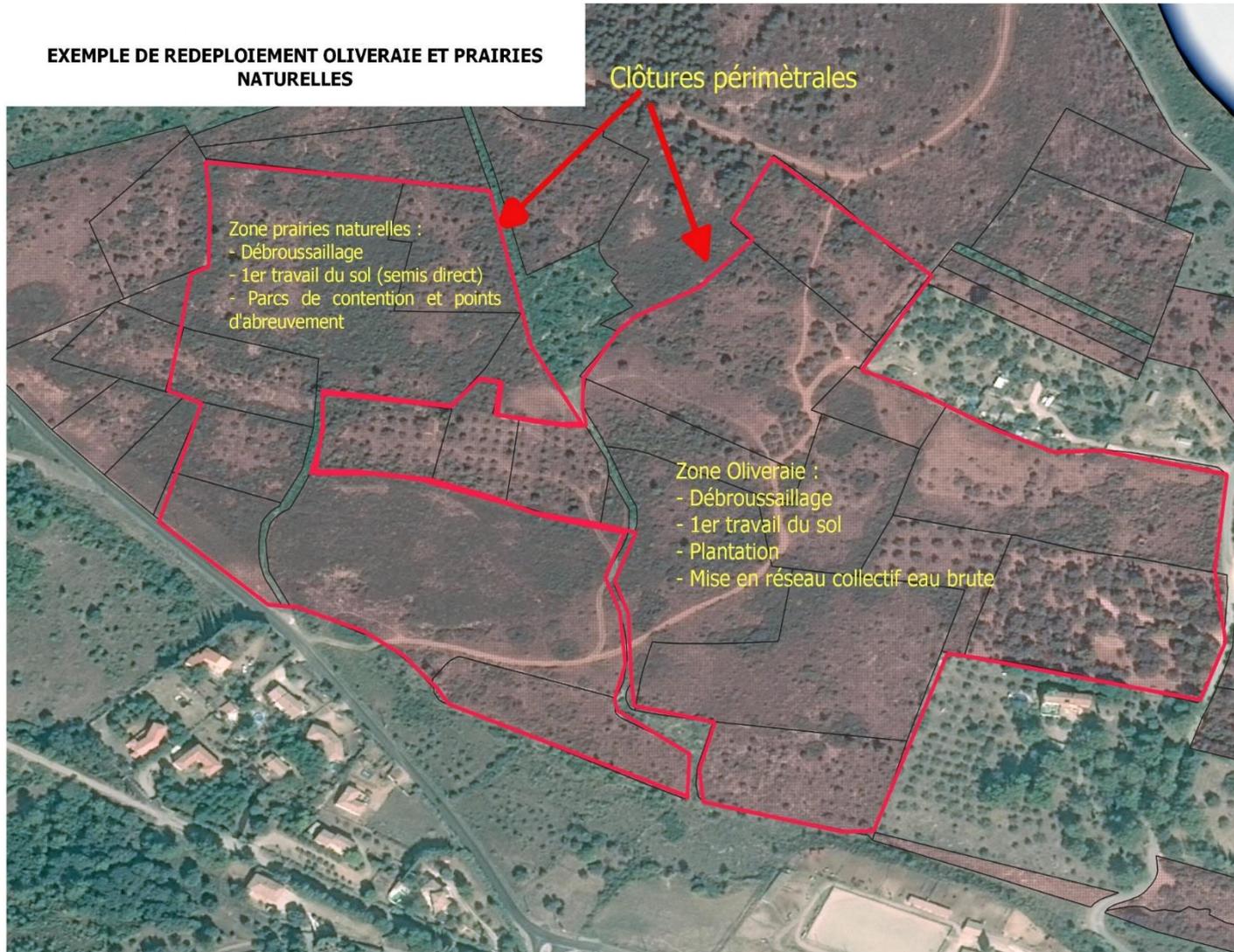
Constituées entre propriétaires de terrains à vocation agricole, pastorale ou forestière (article L 136-1 du CRPM)

*Elles assurent la **gestion des fonds** compris dans leur périmètre pour lesquels elles ont reçu mandat du propriétaire ou son représentant*

*Dans le cas d'une **AFA autorisée**, elle prend la forme d'un **Etablissement Public Administratif** ; sa création doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral (après enquête publique et consultation des propriétaires)*

Exemple d'intervention

EXEMPLE DE REDEPLOIEMENT OLIVERAIE ET PRAIRIES NATURELLES



La démarche

Un Comité de pilotage

Composé de

- Montpellier Méditerranée Métropole
- Les 7 communes concernées
- Les partenaires : Chambre d'Agriculture, Point Accueil Installation (JA), InPact, SAFER, ONF, CRPF, CEN Occitanie, DDTM, Coopération agricole, coopération viticole représentants des vignerons indépendants

>>> Dispositif collégial de validation au fur et à mesure de l'élaboration du projet

Une mission d'AMO, pour :

- ✚ **Etablir finement le périmètre des projets** et la liste des parcelles, sur la base du volontariat, à partir d'un diagnostic foncier à l'échelle communale et intercommunale,
- ✚ Consolider, les **orientations agricoles, pastorales, et environnementales**,
- ✚ Rédiger le **projet de statuts** et un **mode de gouvernance** adapté à chacun des projets
- ✚ Accompagner la mise en œuvre d'un **dispositif adapté d'information et de concertation**

Si la forme autorisée devait être confirmée, accompagner 3M et les services de l'Etat dans le déroulé de l'Enquête Publique et la consultation des propriétaires

❖ Une démarche foncière progressive, basée sur le volontariat

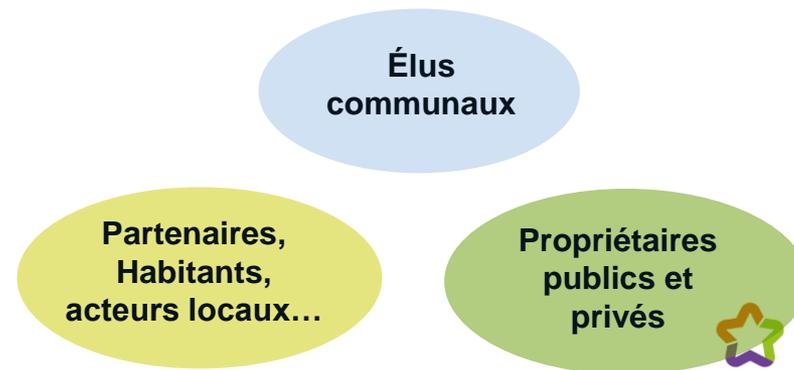


❖ Des modalités adaptables pour chaque commune

Envoi de courriers, rdv ciblés, réunions collectives

❖ Objectifs des concertations

- ✓ Partager et consolider le le projet
- ✓ Identifier les réserves, recommandations
- ✓ Ajuster le périmètre et la liste des parcelles concernées
- ✓ Esquisser les coopérations pour la mise en oeuvre



Les questionnements des propriétaires

Comment on entre / comment on sort de l'AFA ? (vente, autres...)

Combien ça me coûte , combien je gagne ?

Est-ce que je peux exploiter moi-même (ou ma famille?)

Qui décide , est-ce que j'ai mon mot à dire ?



Quelles activités agricoles ? Maraichages, olives miel...

Est-ce que la collectivité va préempter, à quel prix ?

Que deviennent les parcelles non AFA, sont elles constructibles ?

Petit propriétaire je ne pèse rien...

Les projets photovoltaïques sont ils possibles ? Quelle rentabilité ?

Etc....

- ✓ Besoin d'en savoir plus pour se prononcer
- ✓ Appréhension d'un projet public déjà cadré, sans « voix au chapitre »

Travail sur les statuts

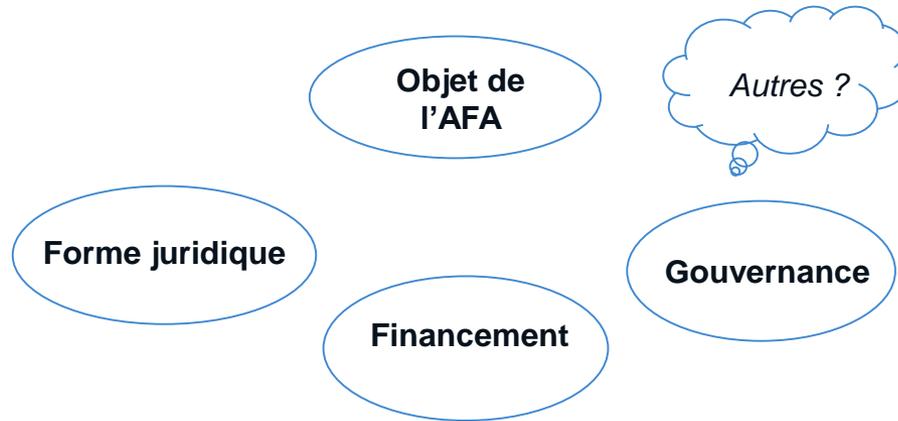
base documentaire
(en amont)

Atelier

Compte rendu
/partage / échanges
complémentaires

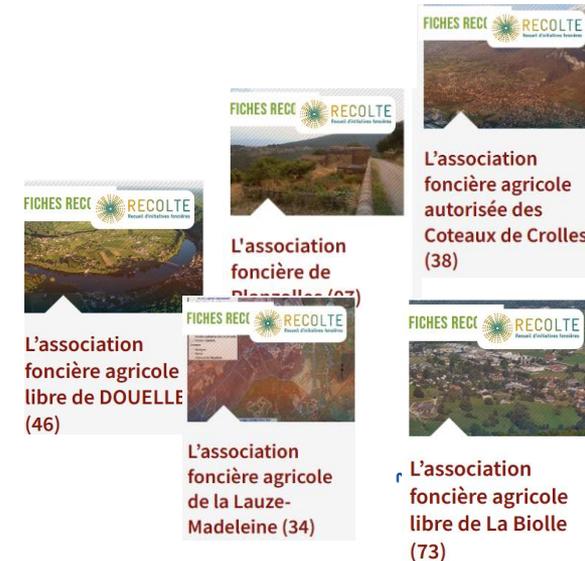
Note de
synthèse
recommandation

Rédaction des
statuts



Base documentaire, pour mémoire :

- ✓ Code rural article L136-1 et suivants
- ✓ Sommaire statuts types
- ✓ Base statuts
- ✓ Foire aux questions
- ✓ Diaporama réunions propriétaires (exemple)
- + Quelques exemples d'AFA ici <https://ressources.terredeliens.org/recolte>



Perspective : vers la création de deux AFA

Deux projets

AFA Ouest

AFA Vallée du Lez

Périmètres consolidés :

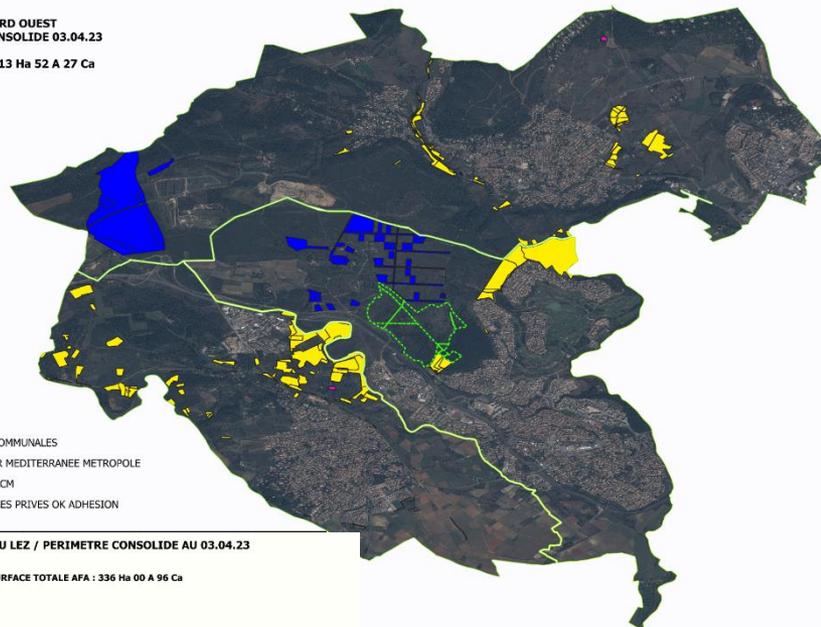
Quasi exclusivité de propriétés des collectivités 3M et communes

336 ha pour l'AFA Haute vallée du lez (210 ha 3M correspondant au domaine de viviers et 126 ha de foncier communal, principalement Clapiers)

213 ha pour l'AFA Nord Ouest (106,7 ha 3M, 106 ha de foncier communal + deux propriétaires privés).

>>> Une démarche d'animation foncière serait engagée par les AFA pour poursuivre la concertation avec les différents propriétaires une fois les structures créées

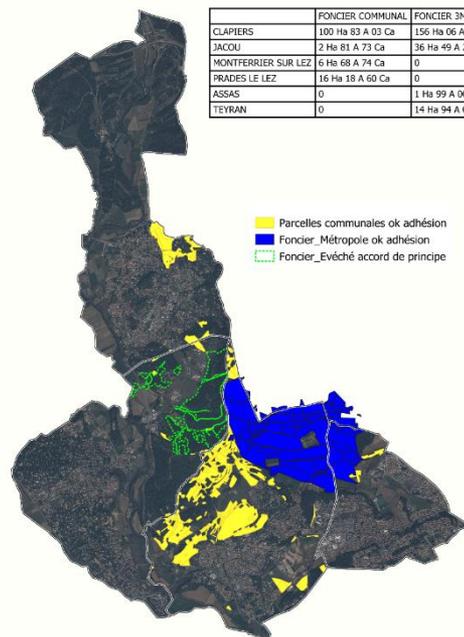
AFA NORD OUEST
PERIMETRE CONSOLIDE 03.04.23
TOTAL AFA : 213 Ha 52 A 27 Ca



AFA VALLEE DU LEZ / PERIMETRE CONSOLIDE AU 03.04.23

SURFACE TOTALE AFA : 336 Ha 00 A 96 Ca

	FONCIER COMMUNAL	FONCIER 3M
CLAPIERS	100 Ha 83 A 03 Ca	156 Ha 06 A 58 Ca
JACOU	2 Ha 81 A 73 Ca	36 Ha 49 A 28 Ca
MONTFERRIER SUR LEZ	6 Ha 68 A 74 Ca	0
PRADES LE LEZ	16 Ha 18 A 60 Ca	0
ASSAS	0	1 Ha 99 A 00 Ca
TEYRAN	0	14 Ha 94 A 00 Ca



Parcelles communales ok adhésion
Foncier_Métropole ok adhésion
Foncier_Evêché accord de principe

Merci de votre attention

